Rhône-Alpes, Ardèche
Mirabel
Le Pradel Ardèche

Ensemble de 2 statuettes

Références du dossier

Numéro de dossier : IM07001440
Date de l'enquête initiale : 2014
Date(s) de rédaction : 2014
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Patrimoine des lycées
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : ronde-bosse
Précision sur la dénomination : statuette

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 2012, ZE, 28

Historique

La statuette n°1 et le buste d'Olivier de Serres (IM07001442) ont été réunis pour le musée du Pradel au début du 20e siècle ; la statuette n°1 est une esquisse du sculpteur Pierre Hébert proposée en 1847 pour le monument en hommage à Olivier de Serres par la ville de Villeneuve-de-Berg, monument lancé par souscription nationale sur la proposition de l'architecte départemental Reymondon en date du 29 mai 1848 (AD Ardèche 4 T 68) ; la souscription est lancée officiellement par décret impérial du 10 juin 1852 autorisant "l'érection dans le département de l'Ardèche d'un monument à la mémoire d'Olivier de Serres, si justement appelé le père de l'agriculture française". L'inauguration du monument à son emplacement actuel a lieu le 29 août 1858. Cette première esquisse est dédiée à Auguste Champanhet, maire d'Aubenas depuis 1828, député de l'Ardèche de 1848 à 1851 (http://fr.wikipedia.org/wiki/Auguste_Champanhet). Elle apparait au n °12 de l'inventaire du mobilier du Musée Olivier de Serres dressé en 1943.
La statuette n°2 présente l'aspect final de la statue du monument et semble avoir été produite un peu avant 1854 ; elle a été donnée par la famille du capitaine Chaussy de Villeneuve-de-Berg à l'Institut Olivier de Serres en 2007.

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle (), 3e quart 19e siècle (?,)
Dates : 1847 (porte la date),
Auteur(s) de l'oeuvre : Pierre Hébert (sculpteur, signature)
Lieu d'exécution : Île-de-France, Paris, Paris, 28 rue Fontaine au Roi, Paris

Description

Ronde-bosse dressée sur une terrasse à angles coupés, posée sur un haut socle quadrangulaire à rebord et angles tronqués.

Eléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : sculpture
Eléments structurels, forme, fonctionnement : revers sculpté

Matériaux : plâtre (support) : peint

Mesures : h : 70 cmla : 22 cmpr : 24 cm

Dimensions de la statuette n°1. **Statuette n°2** : h = 71 ; la = 22 ; pr = 23.

Représentations :
personnage ; portrait, rétrospectif, en pied

Statuette n°1 : Olivier de Serres est debout, appuyé sur une pile d'ouvrages, somme de son travail sur l'agriculture. Vêtu à la mode de la fin du 16e siècle, il tient son menton de la main droite en un geste de réflexion, tandis que le bras gauche légèrement fléchi retient la cape qui glisse dans son dos. La main gauche tient une branche non détaillée dans l'esquisse.
Statuette n°2 : l'attitude est identique ; la pile de livre a laissé place à un soc de charrue, plus représentatif du domaine agricole auquel le personnage et le monument rendent hommage.

Inscriptions & marques : inscription concernant l'auteur (sur l'oeuvre, français, d'origine, incrusté, gravé), inscription concernant l'iconographie (sur l'oeuvre, français, d'origine, en creux)

Précisions et transcriptions :

Statuette n°1 : sur la terrasse, côté gauche : PIERRE HÉBERT 1847 ; sur le côté droit, en cursive : L'AUTEUR À MONSIEUR AUGUSTE CHAMPANHET ; sur la façade : OLIVIER DE SERRES / PÈRE DE L'AGRICULTURE / FRANÇAISE / AUX AGRONOMES.
Statuette n°2 : sur le socle en façade : OLIVIER DE SERRES / PÈRE DE L'AGRICULTURE / FRANÇAISE / AUX AGRONOMES. Rajouté dans un cartouche en dessous : DON DE LA FAMILLE DU CAPITAINE CHAUSSY DE VILLENEUVE DE BERG / À L'INSTITUT OLIVIER DE SERRES. DÉCEMBRE 2007.

État de conservation

bon état , bonnes conditions de conservation

Statut, intérêt et protection

Intérêt de l'œuvre : à signaler
Statut de la propriété : propriété d'une association (Propriétés de l'Institut Olivier de Serres (association loi 1901).)

Présentation

Projet de l'architecte départemental Reymondon

Privas, le 29 mai 1848
Citoyen, Ministre de l'Agriculture
Par une lettre du 8 juin 1847 le Préfet du département de l'Ardèche m'invitait à me transporter, à bref délai, à Villeneuve-de-Berg à l'effet de constater les dégradations survenues à l'obélisque élevé à la mémoire d'Olivier de Serres et de faire un état estimatif des travaux à exécuter pour la restauration complète de ce monument.
J'ai visité à plusieurs reprises différentes, avec un véritable serrement de coeur, le chétif monument élevé à la mémoire du Patriarche de l'agriculture ; j'avoue que je ne me suis pas senti le courage, après cet examen de présenter un devis de restauration : établir seulement quelques lettres d'une inscription détruite, quelques bouts de lances de la balustrade qui entoure cette pauvre aiguille de 10 mètres de hauteur, que l'on est convenu d'appeler un Monument, me semblait un acte injurieux à la renommée du grand homme qui en est l'objet.
Pénétré de cette pensée je me suis mis à l'oeuvre et au lieu de replatrer l'obélisque actuel, j'ai élaboré un projet de Monument avec la statue du grand citoyen qui dota l'Europe du meilleur et du plus ancien traité d'agriculture qui existe et la France, sa Patrie, des bienfaits de la culture du Mûrier dont les produits forment la principale richesse des départements du Midi et la prospérité des fabriques de Lyon et de St Étienne.
Élever un monument digne d'un Grand Peuple, au Philantrope éclairé, au citoyen Patriote, qui, au milieu d'un siècle de guerres civiles, de coteries, de corruptions, d'un siècle où le cultivateur était méprisé, eut le courage de se soustraire au luxe attrayant des cours, où sa naissance et son génie l'appelaient aux premiers emplois, pour consacrer son existence entière aux modestes travaux des champs, c'est rendre à l'agriculture l'hommage qui lui est dû ! c'est relever et honorer la condition du Laboureur.
Le projet que j'ai l'honneur de vous proposer se compose d'un devis et cahier des charges de cinq feuilles de dessin comprenant :
1° un calque du plan général de la ville de Villeneuve-de-Berg.
2° Un plan général de la nouvelle position du monument avec la partie de la ville adjacente.
3° L'élévation de la statue, de la grille et du piédestal (cette statue, de 4 mètres, de proportion avec le costume de l'époque drappée d'un manteau, est accompagnée d'un tronc de mûrier d'où sort un rameau provenant d'une greffe).

4° La coupe accompagnée des profils et détails d'ornements du piédestal.
5° Enfin, j'ai joint à ces dessins celui de l'obélisque actuel.
J'ignore, citoyen Ministre, si ce Projet sur lequel j'appelle spécialement votre attention, obtiendra l'approbation du Conseil des Bâtiments Civils. Qu'il soit donné à d'autres plus capables que moi d'étudier et de mûrir cette grande pensée, je n'en serai pas jaloux, pourvu qu'elle s'accomplisse dans l'intérêt de l'Ardèche mon pays, dans l'intérêt de toute la France Agricole. Je voudrais que l'inauguration de ce monument fût une fête nationale ; que des délégués pris indistinctement parmi les savants et les simples laboureurs de tous les commices agricoles de la France fussent invités à s'y rendre ; je voudrais que l'on profitat de l'époque de la réunion du Congrès central de l'agriculture pour que tous les savants agronomes étrangers que l'Europe nous envoie pussent aussi y assister.
Je désirerais aussi que notre digne compatriote le sculpteur Breysse, l'ancien berger des montagnes du Béage dont le Patriotisme et le talent se sont révélés par les deux grands bas reliefs de Rampon à Montélimar et Boissy d'Ange à la Convention Nationale, fût chargé de l'exécution de la statue. Simple pâtre de nos montagnes pendant plus de dix ans, ce n'est qu'à la force de son génie qu'il doit sa position qu'il s'est faite dans les arts. Personne, j'en suis sûr, ne mettrait plus de coeur que lui dans la composition d'un semblable sujet : il serait digne du gouvernement de notre jeune République de confier au ciseau d'un artiste qui fut pâtre l'exécution de la statue du Patriarche de l'Agriculture.
Salut et respect
L'architecte du département
REYMONDON
(AD Ardèche, 4 T 68)

Lettre de Pierre Hébert, statuaire, au préfet de l'Ardèche

Paris, le 1er juillet 1854
Monsieur le Préfet,
Je prends la liberté de rappeler à votre souvenir la promesse que vous m'avez faite d'adresser une lettre à MMrs vos collègues, lorsque viendrait l'époque de préparer leurs budgets, afin de les prier de vouloir bien engager leurs conseils généraux à souscrire pour le monument à Olivier de Serres.
Cette mesure est d'autant plus urgente que l'appel fait aux 650 comices agricoles ou Sociétés d'agriculture n'a encore produit qu'une cinquantaine d'adhésions ; aussi n'avons nous pas encore recueilli la moitié de la somme nécessaire.
Cependant, Messieurs Eke et Durand fondeurs, sont à l'oeuvre et, aux termes du marché que j'ai pu passer avec eux, il me faudra leur donner de l'argent dans le cours du travail ; c'est pourquoi je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien porter au prochain budget les 3000 Frs voté sen 1851 par le Conseil Général.
Par ce qui précède, vous voyez Monsieur le Préfet qu'il serait urgent, pour que l'on put répondre aux engagements pris avec les fondeurs, ces 3000 Frs ainsi que les souscriptions recueillies dans l'Ardèche fussent envoyés promptement à Monsieur Marbeau, secrétaire trésorier 47 rue Joubert à Paris.
Agréez, je vous prie Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments les plus distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être
Votre très humble et dévoué serviteur,
PIERRE HÉBERT STATUAIRE
(AD Ardèche, 4 T 68)

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Ardèche. Série T : 4 T : 68. Monument Olivier de Serres à Villeneuve-de-Berg, 1826-1860**
  AD Ardèche. Série T : 4 T : 68. **Monument Olivier de Serres à Villeneuve-de-Berg : premier monument (obélisque) ; correspondance, adjudications, plans (1826-1839) ; dégradations et réparations du monument (1847-1853) ; second monument (statue) ; projet, souscriptions, frais d'inauguration (1826-1860).** (1847-1860).
  AD Ardèche : 4 T 68

- **A CAOA Ardèche. Musée du Pradel : Inventaire du matériel, 1943**
  A CAOA Ardèche. **Dossier papiers peints du Pradel : Musée Olivier de Serres. Inventaire du matériel**. 30 septembre 1943.
  CAOA Ardèche : sans cote

Illustrations

Maquette du monument à Olivier de Serres : version n°1
Phot. Pascal Lemaître
IVR82_20140700354NUCA

Maquette du monument à Olivier de Serres : version n°1 ; détail : dédicace
Phot. Pascal Lemaître
IVR82_20140700359NUCA

Maquette du monument à Olivier de Serres : version n °1 ; détail : signature et date
Phot. Pascal Lemaître
IVR82_20140700360NUCA

Maquette du monument à Olivier de Serres : version définitive
Phot. Pascal Lemaître
IVR82_20140700353NUCA

Villeneuve-de-Berg : monument à Olivier de Serres
Phot. Pascal Lemaître
IVR82_20140700351NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Ensemble des objets mobiliers de l'Institut Olivier de Serres (IM07001437) Rhône-Alpes, Ardèche, Mirabel, Le Pradel Ardèche

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Dandel
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Maquette du monument à Olivier de Serres : version n°1

IVR82_20140700354NUCA
Auteur de l'illustration : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication interdite, reproduction interdite

Maquette du monument à Olivier de Serres : version n°1 ; détail : dédicace

IVR82_20140700359NUCA
Auteur de l'illustration : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication interdite, reproduction interdite

Maquette du monument à Olivier de Serres : version n°1 ; détail : signature et date

IVR82_20140700360NUCA
Auteur de l'illustration : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Maquette du monument à Olivier de Serres : version définitive

IVR82_20140700353NUCA
Auteur de l'illustration : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

Villeneuve-de-Berg : monument à Olivier de Serres

IVR82_20140700351NUCA
Auteur de l'illustration : Pascal Lemaître
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation